

Services émetteurs :

Direction de la Stratégie Régionale en Santé

Direction Adjointe Qualité et Pilotage

Département Qualité et Droits des Usagers

Direction des personnes âgées et des personnes handicapées

Rennes, le 11 AVR. 2025

La Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé
Bretagne

Le Président du Conseil départemental
des Côtes-d'Armor

à

Monsieur le Président
EHPAD « Résidence Steredenn »
19 rue Anatole LE BRAZ
22300 PLOUMILLIAU

Objet : Inspection de l'EHPAD « Résidence Steredenn » à PLOUMILLIAU

P. J. : 2 tableaux,
1 modèle de plan d'actions

Lettre recommandée avec accusé de réception n° *2C1819S 48486*

Monsieur le Président,

Comme suite à notre courrier en date du 14 janvier 2025 et dans le cadre des dispositions des articles L121-1 et L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous avez formulé des observations sur les prescriptions envisagées à l'issue de l'inspection de l'EHPAD « Résidence Steredenn » de PLOUMILLIAU réalisée au mois d'octobre 2024.

Nous prenons acte des mesures que vous avez déjà prises pour remédier aux dysfonctionnements constatés par la mission sur l'affichage de la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la régularisation des pièces à fournir lors de l'embauche ainsi que sur la sécurisation des locaux notamment du garage ; les prescriptions 4, 6 et 8 ne se justifient plus.

Toutefois, vos éléments de réponse ne sont pas suffisants s'agissant de la vérification des aptitudes des personnels (casiers judiciaires) ; en effet la procédure ne prévoit pas de vérification régulière. La prescription 7 est maintenue en partie.

La mission prend note également des dispositions prises sur les conditions d'accès à la salle de soins et aux dossiers de soins, néanmoins les éléments transmis apparaissent insuffisants. La prescription 11 est maintenue.

En l'absence de réponse aux prescriptions 1, 2, 3, 5, 9, 10, 12 et 13, celles-ci sont maintenues et inscrites dans le tableau 1 ci-joint afin de vous amener à corriger les dysfonctionnements constatés.

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr



Département des Côtes d'Armor
9 Place du Général de Gaulle
CS42371
22023 Saint Brieuc Cedex
contact@cotesdarmor.fr

Le niveau global d'exposition de votre établissement, au regard du risque de maltraitance, est maintenu en « **Élevé** » (sachant que les 4 niveaux de caractérisation sont : faible, moyen, élevé et critique).

Par ailleurs, afin d'améliorer l'organisation et le fonctionnement de votre établissement, nous vous invitons aussi à suivre les recommandations listées dans le tableau 2.

S'agissant des prescriptions, nous vous demandons d'établir un plan d'actions pour leur mise en œuvre et de le renvoyer à la DD ARS des Côtes d'Armor (12, rue de Paimpont -CS 82152- à SAINT-BRIEUC 22000) et au Conseil départemental des Côtes d'Armor (9, place du Général de Gaulle – CS 42371 à SAINT-BRIEUC 22023) en utilisant le modèle ci-joint dans un délai de 30 jours à compter de la réception de cet envoi.

Nous vous demandons également de retourner à la DD ARS des Côtes d'Armor et au Conseil départemental des Côtes d'Armor les éléments de preuve de la réalisation des mesures dans le respect des délais indiqués (qui courrent à compter de la date de réception du présent courrier de notification).

Un recours contentieux peut être exercé contre ces prescriptions auprès du Tribunal administratif de Rennes, 3 contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex - dans un délai de deux mois à compter de la date de réception de ce courrier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Elise NOGUERA

Christian COAIL

Directrice générale
de l'Agence Régionale de Santé Bretagne

Président du Conseil départemental
des Côtes d'Armor

L'ARS Bretagne procède à un traitement de vos données personnelles pour la gestion et le suivi de votre activité. Vos données sont conservées 10 ans et sont uniquement destinés à l'ARS Bretagne et au CD22. Pour en savoir plus sur la gestion de vos données personnelles et pour exercer vos droits Informatique et Libertés, contactez le Délégué à la Protection des Données de l'ARS par mail : ARS-BRETAGNE-CIL@ars.sante.fr ou par voie postale.

ARS Bretagne
6 place des Colombes
CS 14253
35000 Rennes Cedex
Tél : 02.90.08.80.00
www.ars.bretagne.sante.fr



Département des Côtes d'Armor
9 Place du Général de Gaulle
CS42371
22023 Saint Brieuc Cedex
contact@cotesdarmor.fr